

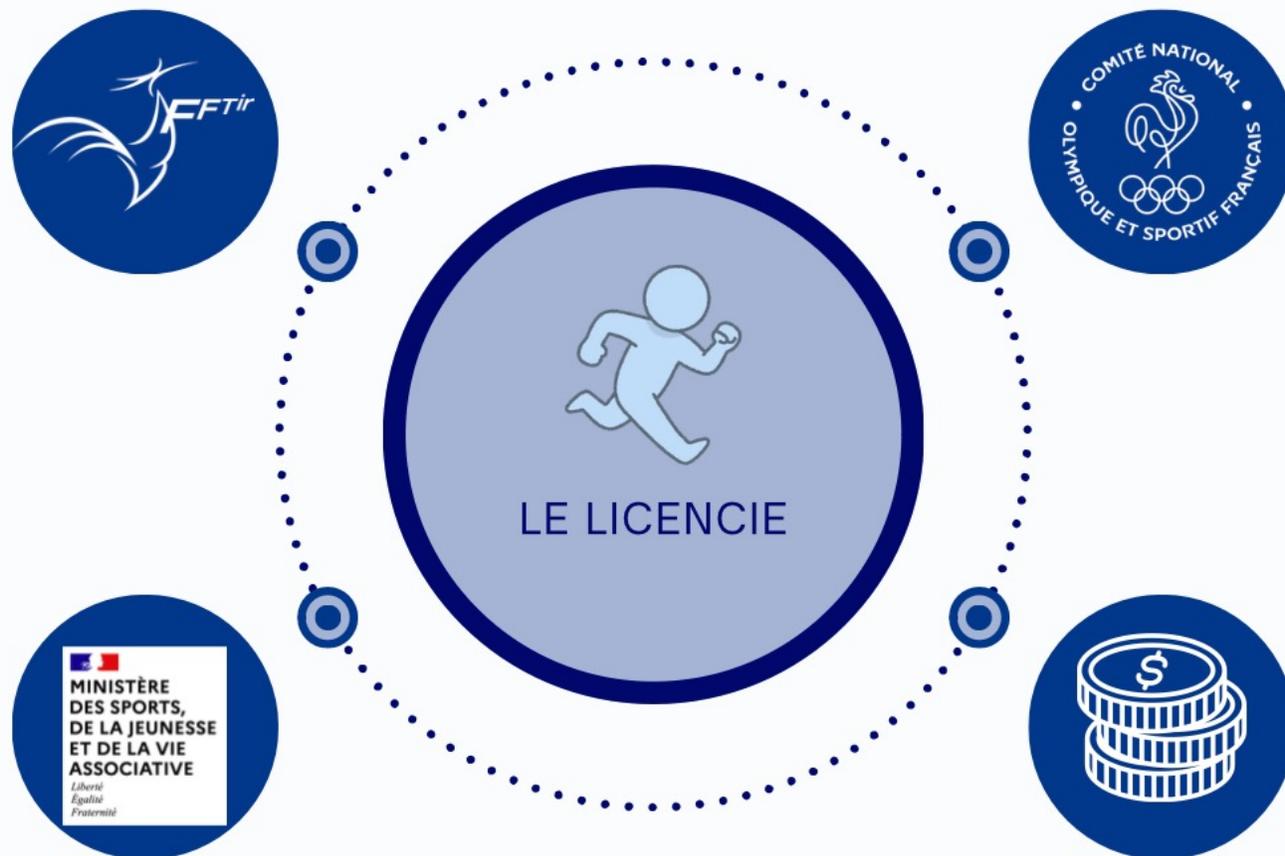
SUBVENTIONS

Construire un projet par son financement

UNE STRUCTURATION PARTICULIERE

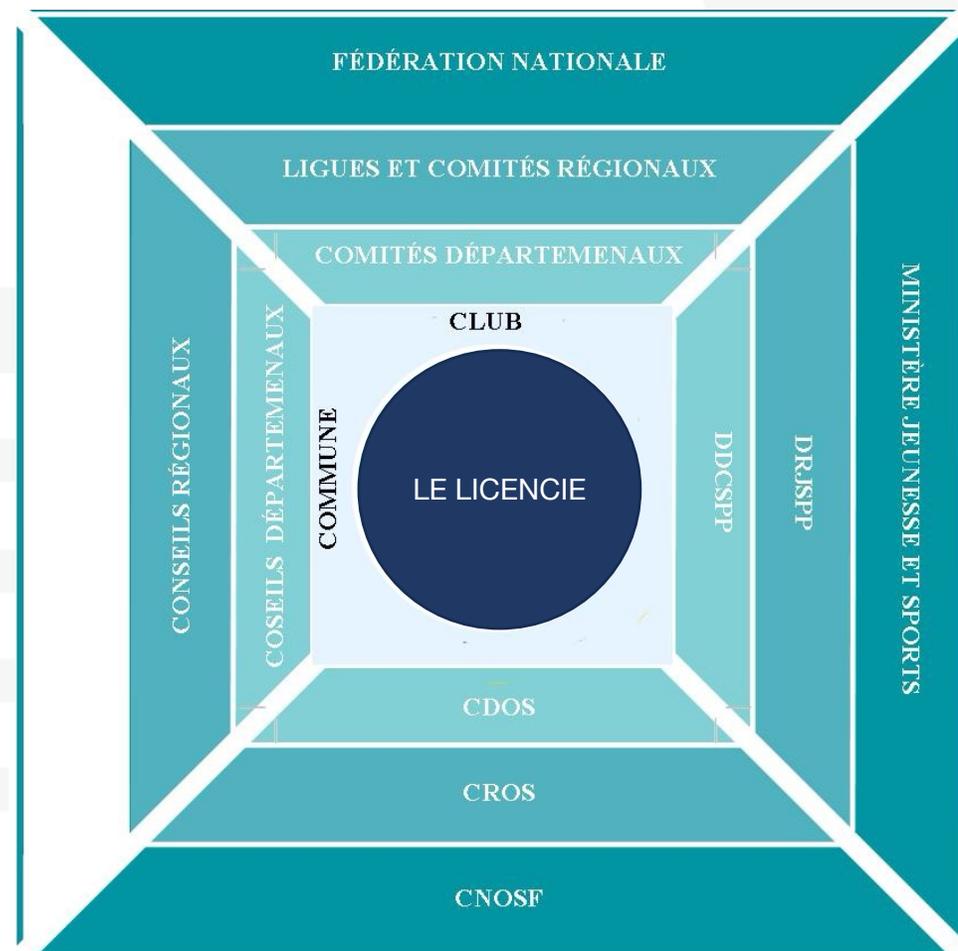
- 4 grandes familles : *Mouvement fédéral, Mouvement olympique et paralympique, secteur public, secteur privé.*
- Champ d'action qui regroupe des acteurs aux statuts et réglementations différentes.
- Le sport comme sujet transversal avec de nombreuses autres thématiques : *Social, Santé, Economie, Tourisme ...*
- Les associations sportives comme organes déconcentrés de leur Fédération d'appartenance. Bien saisir la différence entre « Déconcentration » et « Décentralisation ».

UNE STRUCTURATION PARTICULIERE



UN SCHEMA TERRITORIAL A ASSIMILER

- Construction pyramidale et territoriale du sport en France.
- Lecture verticale (*les branches du monde sportif*) et horizontale (*relation entre les différentes branches*) de ce schéma.
- Une association doit traiter avec un interlocuteur du même échelon territorial qu'elle.



LES SUBVENTIONS AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

QU'EST-CE QU'UNE SUBVENTION ?

- « Aide financière versée par l'Etat ou une personne publique à une personne privée, physique ou morale, dans le but de favoriser l'activité d'intérêt général à laquelle elle se livre. » (Larousse, 2025)
- Se traduit par des dispositifs spécialisés dont l'éligibilité est basée sur des critères définis.
- Tous les collectivités territoriales et les agences d'Etat peuvent créer des dispositifs d'aides publiques en fonction des compétences qui leur sont attribuées.
- Le sport étant une compétence dite « partagée », les collectivités territoriales peuvent intervenir dessus et proposer la politique sportive de leur choix.

LES SUBVENTIONS AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

A QUOI SERT UNE SUBVENTION ?

- Le soutien financier que confère les subventions permet aux associations de finaliser leur budget, de pouvoir mener plusieurs actions de front (ex : *développer son école de tir et investir dans du nouveau matériel*) et de valoriser le travail effectué sur certaines thématiques.
- Plusieurs thématiques dans le monde sportif : *Aides au développement, Aides matérielles, Aides au fonctionnement, Aides à l'équipement, Aides au haut-niveau ...*
- Renforcer le réseau et le lien des associations avec les pouvoirs publics.
- Soulager le montant des cotisations d'une association.

LES SUBVENTIONS AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

QUELLE IMPORTANCE POUR UNE SUBVENTION ?

- Les clubs, Codep et Ligues sont des associations loi 1901. Elles ne sont pas autorisées à faire des bénéfices.
- Une association doit viabiliser son fonctionnement. Est considérée comme comptablement viable une association possédant l'équivalent d'un an de fonctionnement sur ses livrets d'épargne.
- L'attribution d'une subvention permet le financement de dépenses ciblées par un autre moyen que l'auto-financement. Cette économie peut être épargnée ou investie.
- La subvention est une valorisation et une validation du projet de l'association et de l'engagement de ses bénévoles/salariés par les pouvoirs publics.

LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- S'assurer que les documents statutaires et financiers de l'association sont à jour : *Statuts, Règlement intérieur, PV dernière AG, Compte de résultat N-1, Budget prévisionnel ...*
- S'assurer que les informations administratives de l'association sont à jour : *Président(e), Membres du comité directeur, N° SIRET, N° déclaration en préfecture ...*
- Si ces informations ne sont pas à jour sur les plateformes fédérales (ITAC) et les plateformes de demande de subvention (Le compte asso), effectuer les modifications le plus tôt possible.
- S'assurer que le RIB transmit avec la demande est le bon.

LE DIAGNOSTIC

- Une subvention ne sera attribuée que dans le cadre d'une action spécifique ou d'un projet plus global.
- Ces actions/projets doivent se baser sur un diagnostic effectué en amont par l'association. Être en capacité de lister les forces et les points d'amélioration de l'association.
- Utilisation de méthodes quantitatives (*statistiques, analyse territoriale, concurrence sportive dans le secteur ...*) et qualitatives (*retours des licenciés, rencontres avec les partenaires, questionnaires ...*) pour venir justifier la demande.
- Être en capacité d'émettre une analyse la plus objective possible. Ne pas surestimer ni sous-évaluer l'action de l'association.

LES ENJEUX ET OBJECTIFS

- Items que l'on retrouve dans la quasi-totalité des dossiers de demande de subvention.
- Ils doivent traduire les résultats du travail d'analyse effectué en amont.
- Ils apportent une cohérence de vision. Vous devez être en capacité de montrer que votre projet s'inscrit dans la durée.
- Les enjeux sont l'identification des besoins que visent à résoudre le projet ou de l'action.
- Les objectifs sont les impacts concrets qui découleront du projet ou de l'action.

LA DESCRIPTION DU PROJET

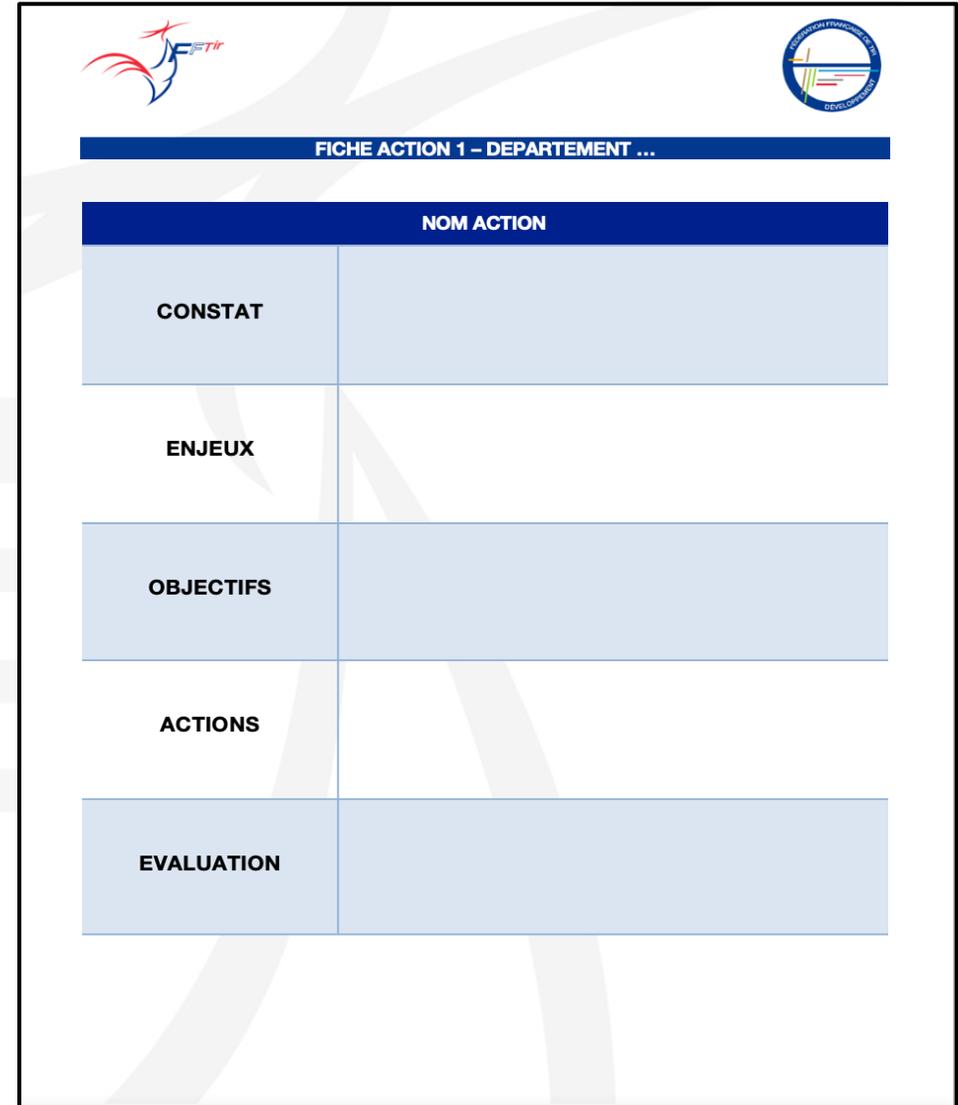
- Relater de manière claire et précise le déroulement de l'action. Les instructeurs doivent être en capacité de comprendre le projet sans pour autant être issu du milieu du tir.
- Cibler le public et le nombre de personnes qui vont être majoritairement impactés par l'action ou le projet.
- Préciser l'impact territorial de votre action ou votre projet : *Commune, département, zones de revitalisation rurale, quartier prioritaire de la ville ...*
- Lister les personnes ressources qui vont travailler à la bonne réalisation de l'action ou du projet : *Bénévoles, salariés, partenaires ...*

L'EVALUATION

- Les pouvoirs publics attendent un « retour sur investissement » des crédits qu'ils ont alloués. L'association doit justifier de la bonne utilisation de la subvention.
- Cibler des indicateurs d'évaluation qui permettra de jauger la réussite de l'action ou du projet : *Nombre de participants, % de féminines, évolution du nombre de licenciés par rapport à N-1 ...*
- Transmettre des comptes-rendus détaillant les résultats qualitatifs, quantitatifs et financiers de l'action.
- Ouvrir des perspectives basées sur l'analyse effectuée.

UNE FICHE ACTION POUR TOUT RESUMER

- Permet de récapituler l'ensemble des informations sur un seul et même document.
- Rejoint la logique de cohérence, et par extension de projet.
- Vous permet de préparer l'ensemble de vos demandes de subvention.



The form is titled "FICHE ACTION 1 - DEPARTEMENT ..." and is structured as follows:

FICHE ACTION 1 - DEPARTEMENT ...	
NOM ACTION	
CONSTAT	
ENJEUX	
OBJECTIFS	
ACTIONS	
EVALUATION	

CALENDRIER DES DEMANDES DE SUBVENTION



Septembre

DEBUT DE SAISON

Préparation administrative des subventions. Mise à jour des informations de l'association auprès de la Préfecture et sur les plateformes dédiées (ex : Le compte asso). Rédaction du projet associatif.



Dec / Jan

CONSEIL DEPARTEMENTAL / CONSEIL REGIONAL

Début des campagnes d'aide aux associations des Conseils départementaux et Conseils régionaux. Principalement des dispositifs d'accompagnement au développement de la pratique.



Mars / Avril

PSF / PST

Lancement des campagnes de soutien au mouvement sportif de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) s'ouvre au mois de mars en soutien au développement de la pratique. La campagne des Projets Sportifs Territoriaux (PST) en soutien à la professionnalisation débute en Avril.



Mai / Juin

INSTRUCTION DEMANDES PSF/PST

En lien avec la Fédération (PSF) ou les organes déconcentrés de l'Etat (DRAJES & SDJES), les dossiers déposés sont traités par les instructeurs pour proposition de sommes allouées. La qualité des actions proposées, leur intégration dans un projet global et, la complétude du dossier sont des critères d'arbitrage.



Juillet

ATTRIBUTION DES MONTANTS

Validation des propositions par le Ministère via l'ANS. Les associations subventionnées reçoivent un virement directement sur le compte bancaire du RIB fourni. Les associations doivent remplir les comptes-rendus financiers des actions avant le 30 juin de l'année N+1.

QUELQUES EXEMPLES

- Dispositifs ministériels : *Projets sportifs fédéraux (PSF) / Projets sportifs territoriaux (PST) / Appel à projets « Impact 2024 » / Fond de développement à la vie associative (FDVA) ...*
- Dispositifs de collectivités : *Conventions d'objectifs d'aide au développement / Aide à l'achat de véhicule professionnel / Aides aux manifestations sportives / Aides aux sportifs de haut-niveau inscrits en structures ...*
- Dispositifs européens : *Fond européen de développement régional (FEDER) / Fond européen de développement rural (FEADER) / Fond social européen + (FSE+)*
- Autres dispositifs : *Appels à projets d'autres ministères / Appels à projets des fondations (Fondation de France, FDJ, Société générale ..)*